



PERMISSION DE SORTIE D'UN NARCOTRAFIQUANT QUAND L'INCOHÉRENCE DEVIENT UN DANGER !

communiqué national communiqué national communiqué national communiqué national

Depuis des mois, on nous présente les QLCO comme la réponse de l'État aux narcotrafiquants les plus sensibles.

Des millions d'euros ont été investis afin d'isoler et de rendre étanches certains établissements et quartiers spécifiques, pour empêcher les personnes détenues liées au narcotrafic de poursuivre leurs activités depuis la détention. Les dispositifs de sécurité ont été renforcés. Des règles et des procédures extrêmement contraignantes ont été imposées aux personnels affectés dans ces quartiers spécifiques.

Au Ministère de la Justice, on prétend lutter efficacement contre les narcotrafiquants ! Seulement voilà, tous ces efforts peuvent être réduits à néant lorsque, au final, nous sommes désavoués par notre propre camp... Car parallèlement, un juge d'application des peines prend une décision qui dépasse l'entendement : il autorise l'un de ces détenus à sortir de prison pendant tout un week-end, malgré l'opposition du parquet et de l'administration pénitentiaire.

En effet, un détenu incarcéré au quartier de lutte contre la criminalité organisée (QLCO) de Condé-sur-Sarthe, présenté comme lié à la Mocro Maffia, faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) et condamné à huit années d'emprisonnement pour des faits liés au narcotrafic, vient de bénéficier d'une permission de sortie durant tout un week-end afin de rendre visite à sa sœur à Mulhouse.

À QUOI SERVENT ALORS LES QLCO ?

- Comment expliquer cette décision aux personnels pénitentiaires qui, chaque jour, prennent des risques pour empêcher ces détenus de communiquer avec l'extérieur et lutter contre l'introduction de téléphones, de stupéfiants et d'armes ?
- Comment l'expliquer aux policiers, gendarmes, douaniers et magistrats qui enquêtent pendant des mois pour démanteler ces organisations criminelles ?
- Comment l'expliquer aux Français, alors que l'État affirme faire de la lutte contre le narcotrafic une priorité nationale ?

LE SPS-CEA s'indigne

Une nouvelle fois, les personnels de terrain sont désavoués, ridiculisés.

Une nouvelle fois, la cohérence sécuritaire est mise à mal.

Le SPS-CEA DIT STOP !

Cette affaire démontre les limites d'un système dans lequel ceux qui connaissent réellement les détenus, leur comportement, leur environnement carcéral et les risques opérationnels encourus sur le terrain ne sont pas entendus ou écoutés.

Pour le SPS-CEA, l'expertise de terrain de l'administration pénitentiaire ne peut plus être reléguée au rang de simple avis consultatif. Celui qui assume le risque doit pouvoir peser réellement sur la décision. Le SPS-CEA revendique donc une réforme profonde du régime des permissions de sortir.

Pour les détenus présentant un profil relevant de la criminalité organisée, du narcotrafic, du terrorisme, de grand banditisme ou présentant un risque particulier d'évasion, aucune permission de sortir ne doit pouvoir être accordée contre l'avis motivé de l'administration pénitentiaire.

.../...

Le SPS-CEA réclame que l'administration pénitentiaire dispose d'un véritable pouvoir décisionnaire en matière de permissions de sortir, sur la base d'une évaluation sécuritaire complète, objective et opposable.

LA PRISON DOIT REDEVENIR UNE ADMINISTRATION DE SÉCURITÉ

Cette affaire illustre plus largement ce que le SPS-CEA dénonce depuis longtemps. L'administration pénitentiaire est une force de sécurité. Ses personnels surveillent, interviennent, escortent, transfèrent, extraient, recherchent des objets prohibés, sécurisent des établissements et affrontent quotidiennement la criminalité organisée. Pourtant, notre administration reste enfermée dans une organisation qui ne correspond plus à la réalité de ses missions.

LE SPS-CEA REVENDIQUE LE RATTACHEMENT DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Il est temps de sortir d'une logique dans laquelle la sécurité pénitentiaire demeure subordonnée à des décisions judiciaires prises sans que l'avis opérationnel de l'administration puisse réellement être pris en compte. La magistrature juge et aménage les peines dans le cadre fixé par la loi. L'administration pénitentiaire doit, elle, être pleinement responsable de la sécurité et de l'exécution opérationnelle de la détention.

Deux missions différentes qui doivent enfin être clairement distinguées.

Le SPS-CEA revendique une Police pénitentiaire pleinement reconnue, rattachée au ministère de l'Intérieur et disposant des compétences, des moyens et de l'autorité nécessaires pour accomplir ses missions.

ON NE PEUT PAS CONSTRUIRE DES PRISONS ULTRA-SÉCURISÉES... ...ET EN OUVRIR LA PORTE LE WEEK-END.

La lutte contre le narcotrafic ne peut pas être une opération de communication. Elle exige de la cohérence, de l'autorité et des décisions adaptées à la dangerosité des profils concernés. Quand l'administration pénitentiaire alerte, elle doit être entendue. Quand la sécurité de notre pays et de la population est en jeu, elle doit pouvoir peser sur la décision.

SPS-CEA, UNE POLICE PÉNITENTIAIRE POUR UNE PRISON QUI PROTÈGE. ...

Le 11 aout 2026